

L'impossible professionnalisation de l'animation

L'animation, profession récente, souffre depuis son fondement, d'un manque de reconnaissance qui nuit à la professionnalisation de ses acteurs. Malgré la mise en place d'une filière professionnelle par le Ministère en charge de la jeunesse et l'évolution de ses missions, l'animation reste maintenue dans la représentation d'une simple organisatrice de loisirs, alors qu'elle apporte bien plus, surtout depuis les années 80 et le développement de la politique de la ville. Pourquoi, alors, l'animation a-t-elle du mal à se professionnaliser et à être reconnue ? Lors d'une recherche¹ s'intéressant aux interactions qui existent entre les jeunes vivant dans la banlieue parisienne et la municipalité, l'animateur s'est imposé comme le lien entre les jeunes et les élus. Pourtant, si les jeunes montraient un certain respect pour ces professionnels, la municipalité ne semblait pas toujours bien comprendre leur rôle et leurs missions. Mes différentes observations m'ont amenée à m'interroger sur la reconnaissance de cette profession en constante évolution, dont l'histoire et les modes de développement d'une filière pourraient participer au flou qui règne autour de l'animation.

C'est ce que nous allons tenter de comprendre dans cet article en revenant sur l'histoire de cette profession, sur son organisation et sur les enjeux qui l'entourent.

Naissance de l'animation

Si l'histoire de l'animation est liée à la nécessité de prendre en charge les enfants et les jeunes pour éviter qu'ils ne deviennent des marginaux, sa professionnalisation est indissociable des contextes et événements politiques survenus en France depuis 1880 et de la participation des mouvements d'éducation populaire à la démocratisation de l'accès au savoir.

Dès le début du XIXe siècle, la jeunesse devient une question publique, l'obligation scolaire créant des temps libres là où autrefois, les jeunes travaillaient². C'est à cette époque que s'organisent l'Eglise catholique et les laïques, sous forme de patronages, pour accueillir une jeunesse qui doit être éduquée. Cette idée est à la base du développement des mouvements de jeunesse qui vont faire émerger un ensemble d'activités à l'origine de ce qui deviendra l'animation. À l'époque, il existe trois réseaux principaux : le réseau catholique (l'aristocratie, la bourgeoisie), le réseau républicain (petite et moyenne bourgeoisie) et le réseau socialiste (surtout composé de la classe ouvrière)³. Ces réseaux agissent sur l'ensemble de la société en favorisant la création de bibliothèques, l'apparition de regroupements de masse et l'élaboration de doctrines catégorisant l'humain en « croyant », « citoyen » ou « militant ». Toutes ces actions fonctionnent sur le mode du bénévolat et du volontariat. Les activités proposées par les réseaux ont toutes pour but d'organiser les loisirs des jeunes.

Dès 1914, pour résister à l'influence de l'Eglise, les laïques se regroupent autour de l'école publique et de la Ligue de l'Enseignement⁴. Un vaste réseau d'organisations post et périscolaires se met en place grâce à l'éducation populaire. Apparaissent les premières colonies de vacances qui ont pour mission d'encadrer les jeunes, mais aussi d'envoyer les jeunes citadins des classes défavorisées à la campagne⁵. On dénombre alors 100 000 enfants fréquentant les différents centres, nombre qui ne fera qu'augmenter dans l'entre-deux-guerres lorsque les municipalités vont créer leurs propres centres de vacances. C'est aussi pendant cette période que l'on commence à prendre conscience de la spécificité des problèmes juvéniles et que les mouvements d'éducation populaire vont vraiment s'installer.

Sous le Front populaire (1936-1938), la jeunesse devient une préoccupation pour le gouvernement qui crée un sous-secrétariat d'Etat chargé des sports et des loisirs. Le gouvernement de Vichy (1940-1944) va donner de nouveaux moyens aux institutions de jeunes. Les mouvements de jeunesse⁶, créés dans l'entre-deux-guerres,

¹Bordes V, *Prendre place dans la cité. Jeunes et politiques municipales*, Paris, L'Harmattan, collection Débats jeunesse, 2007.

²Crubelier (M), *L'enfance et la jeunesse dans la société française : 1800-1950*, Paris, Armand Colin, 1979.

³Augustin (JP), Ion (J), *Des loisirs et des jeunes, cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, L'Atelier, 1993.

⁴La Ligue de l'Enseignement est un mouvement d'éducation populaire créé en 1866 par Jean Macé.

⁵Rey-Herme (P), *Colonies de vacances en France, 1906-1936*, Paris, Fleurus, 1961.

⁶Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

vont prendre un nouveau tournant. En juillet 1940, le gouvernement crée un Secrétariat Général à la Jeunesse (SGJ) et dissout plusieurs mouvements socialistes et laïques, et notamment la Ligue de l'enseignement. Les mouvements doivent désormais passer par des procédures d'agrément avec une volonté affichée de créer de nouveaux « chefs ». On leur demande de participer à l'élaboration d'un projet jeunesse, ce qui va politiser les mouvements. Parallèlement, le gouvernement de Vichy crée des maisons de jeunes, des foyers d'éducation civique et sociale, des clubs de loisirs. Il développe aussi les Compagnons de France et les chantiers de jeunesse et crée des écoles de cadres comme Uriage⁷. Cet ensemble de dispositifs va permettre de développer des pratiques très encadrées.

À la libération, les mouvements de jeunesse⁸ subsistent. Un réseau d'inspecteurs départementaux de la jeunesse et des sports est créé, démultipliant le contrôle de l'Etat. La réglementation des colonies de vacances⁹ est renforcée, favorisant celles qui sont organisées par les municipalités ou les comités d'entreprises.

Les mouvements de jeunesse¹⁰, interlocuteurs privilégiés de l'Etat, sont de plus en plus institutionnalisés, l'obtention de subventions devenant plus difficile. L'Etat accroît son positionnement face à des mouvements qui, pour pouvoir vivre, subissent une mutation. Pourtant, ils restent très présents dans la concertation avec l'Etat en participant à des commissions¹¹. Ils vont ainsi influencer les différents projets pédagogiques, la formation des bénévoles des associations d'éducation populaire, et plus généralement tout projet s'intéressant à la jeunesse. La notion d'animation peut commencer à se développer.

Dans les villes, les années 50 sont le début d'une construction intense. Pour mener à bien son plan de construction, l'Etat met à contribution différentes instances, dont la toute nouvelle caisse des dépôts et consignations et ses filiales. En 1953, François Bloch-Lainé prend la direction de la Caisse des dépôts et consignations où il va développer une économie concertée, restant marqué par son passage à l'école d'Uriage¹² en 1940. Loin de ne s'occuper que du bâti, il va développer les loisirs populaires avec la création des villages familiaux (VVF) et promouvoir les équipements sociaux locaux.

Le nouveau plan urbain implante des grands ensembles¹³ dans les banlieues. Les années 50 voient également les progrès technologiques dans la préfabrication lourde, permettre de construire sur un mode industriel sans pour autant penser les équipements comme les écoles, les transports, les lieux de culture, etc.

Si le IIe plan (1954-1957) s'est concentré sur la construction de logements, le IIIe plan (1958-1961) va s'occuper de l'enseignement. Il faudra attendre le IVe plan pour voir les équipements collectifs se développer¹⁴. Tout au long de la mise en place du Plan national, les mouvements de jeunesse sont réunis en instances de réflexion et de consultation au sein du Haut Comité de la Jeunesse, créé par Pierre Mendès-France¹⁵. Ces instances vont être à l'origine de l'organisation de l'animation et de ses acteurs en France.

Pour accompagner les ensembles de 1000, 2000, ou 4000 logements, on construit « 1000 piscines pour nager », « 1000 clubs » pour se cultiver, des écoles, des gares, des maisons des jeunes et de la culture (MJC), le tout sans se soucier de la qualité. L'Etat construit des équipements qui classent les personnes en fonction de leur condition sociale, même s'il prône l'égalité en construisant des équipements semblables un peu partout. Afin d'éduquer le peuple, on place à côté des instituteurs des techniciens sociaux qui ont pour mission de réguler la vie des quartiers.

L'animation, un métier qui se construit dans la ville

Les grands ensembles correspondent alors à une volonté de changer le monde à partir du paradigme de la modernité. Les pouvoirs publics encouragent l'usage des locaux collectifs résidentiels (LCR) pour le développement des associations qui sont enfin officiellement reconnues. Le 4 juillet 1972, les clubs de prévention sont officialisés. L'Etat met en place des instances de négociations et des relais. Les militants

⁷ Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris Perrin, 1991.

⁸ E Ferrier, *Mouvements et organisations de jeunesse en France*, Paris, La documentation française, 1972.

⁹ Philippe Rey-Herme, *Colonies de vacances en France, 1906-1936*, Paris, Fleurus, 1961.

¹⁰ Jean-Pierre Augustin, Jacques Ion, *Des loisirs et des jeunes, cent ans de groupements éducatifs et sportifs*, Paris, Les éditions de l'Atelier, 1993.

¹¹ Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

¹² Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Op. cit.

¹³ Louisa Plouchart, *Comprendre les grands ensembles*, Paris, L'Harmattan, 2000.

¹⁴ François Fourquet, « Les équipements collectifs du Ier au Vème plan » dans *Politiques urbaines et planification des villes*, Colloque de Dieppe, 8-10 avril 1974.

¹⁵ Pierre Mendès France, *Préparer l'avenir. 1963-1973*, Paris, Gallimard, 1989.

associatifs et les fonctionnaires de l'Etat tissent des liens. Le local s'équipe¹⁶. Les associations sont de plus en plus nombreuses à vouloir obtenir des subventions et à souhaiter leur reconduction annuelle. Un mouvement d'institutionnalisation prend forme dans les quartiers.

Pour les chercheurs, les grands ensembles sont la possibilité de changer la société. Paul-Henri Chombart de Lauwe¹⁷ et René Kaës¹⁸ sont d'accord sur l'influence de la construction sur le changement social. Pourtant, très vite on se rend compte que l'homogénéisation sociale ne se trouve pas dans les grands ensembles¹⁹. L'univers des cités devient celui des différences. Les HLM subissent une classification qui fait fuir les plus favorisés, tandis que les plus précaires se retrouvent enfermés dans l'entre soi au sein de tours de béton vieillissant mal.

Pour accompagner ces populations, l'Etat qualifie des travailleurs sociaux, les envoyant dans les différentes structures sociales : centres sociaux, centres socioculturels, clubs de prévention, etc. Ils vont servir d'intermédiaires entre l'Etat et la population des grands ensembles dont ils sont souvent issus, leur mission étant d'une part l'accompagnement dans l'épanouissement personnel et la promotion sociale, et d'autre part la transmission du bon usage des HLM²⁰. C'est aussi durant les années 70 que l'on commence à voir la limite du fonctionnement des équipements urbains. La population des périphéries change, les jeunes sont fortement touchés par la crise économique et le fonctionnement des équipements, axé sur les loisirs, ne correspond plus aux nouvelles attentes de la jeunesse.

Dans les années 80, l'insertion est mise au centre de trois axes : prévention, répression, solidarité. Les élus des collectivités locales et les associations vont donc être mobilisés pour agir au plan local. Cette dynamique devient possible grâce à la décentralisation. Les municipalités développent des services spécifiques. C'est en 1993 que sont créés les premiers Espaces jeunes.

Comme on a pu le constater, l'histoire de la jeunesse en France reste liée au développement des politiques d'encadrement. Si les mouvements de jeunesse existent avant le gouvernement de Vichy, ils sont sévèrement tenus sous contrôle durant la collaboration. Ce sont pourtant eux qui inventent l'encadrement des jeunes²¹. Aujourd'hui, l'animation reste marquée par l'histoire. Les animateurs sont les premiers acteurs de cet encadrement, orienté en fonction de décisions politiques locales.

L'animation : une filière qui se démultiplie

Dans le cadre de mes recherches, les animateurs sont les acteurs du fonctionnement institutionnel local. On peut les qualifier de « passeurs » de la politique municipale et de « rapporteurs » des besoins du terrain. Ils forment donc une profession importante dans la prise en charge des publics. L'animation touche tous les publics susceptibles de s'inscrire dans un projet collectif. En effet, la différence notable entre les professionnels plus classiques de l'intervention sociale et les animateurs²² est leur travail à partir de groupes, leur mission première étant de « mettre en mouvement un collectif ». Pourtant, ce métier peine à se faire reconnaître au travers d'une identité professionnelle. Sa composition même, faite de diversités professionnelles, dispersées entre de multiples employeurs, n'aide pas à rendre clairement lisibles leurs actions²³.

Ce problème de reconnaissance peut s'expliquer par son positionnement politico-historique et sa distance idéologique à l'Ecole, mais aussi par sa professionnalisation récente. Le tâtonnement dans la mise en place de diplômes sanctionnant une formation et la pratique de certaines institutions d'employer des jeunes sans formation diplômante, ne facilite pas sa reconnaissance comme profession. L'animation peut-elle alors être considérée comme la profession de toute une vie ?

L'animation est un métier récent qui est toujours en cours de professionnalisation, la filière étant en perpétuel réajustement et augmentée de nouveaux diplômés. La spécificité de cette profession est la possibilité pour des

¹⁶ Jacques Ion, *Les équipements socio-culturels et la ville*, Paris, ADIRES, 1972.

¹⁷ Paul-Henri Chombart de Lauwe, *Des hommes et des villes*, Paris, Payot, 1965.

¹⁸ René Kaës, *Vivre dans les grands ensembles*, Paris, éditions ouvrières, 1963.

¹⁹ Jean-Claude Chomboredon, « Proximité sociale et distance spatiale », dans *Revue française de sociologie* 1, 1970.

²⁰ Antoinette Rupp, Roger-Henri Guerrand, *Brève histoire du service social 1896-1976*, Paris, Privat, 1978.

²¹ Pierre Giolitto, *Histoire de la jeunesse sous Vichy*, Paris, Perrin, 1991

²² Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

²³ François Abaléa, Guido de Ridder, Charles Gadéa, *L'intervention sociale : crise des identités, brouillage des catégories*, Mire, septembre 1998.

jeunes non diplômés et sans formation d'accéder à un emploi. Si cette fonction d'insertion reste positive pour un certain nombre de jeunes déscolarisés ou d'adultes en quête d'emploi, elle procède aussi à la difficulté, pour cette profession, d'être reconnue. S'il ne faut pas négliger la fonction sociale du métier d'animateur, il ne faut pas non plus oublier les enjeux de l'animation. Jean-Pierre Augustin et Jean-Claude Gillet²⁴ en énoncent trois : la déliance ou crise du lien, le développement du loisir et la création culturelle dans la ville dont découlent les fonctions et le rôle des animateurs dans la ville.

Cette fonction collective nécessite un positionnement qui doit permettre l'écoute, l'échange et l'action dans un projet commun. Les problématiques de l'animateur, centrées sur le local, doivent pouvoir développer des qualités lors de prises de décisions dans des situations sociales, durant des fonctions de médiation au sein de groupes sociaux, ou dans un travail de mise en lien entre le local et le global. On le voit, l'animation est une profession nécessitant l'apprentissage et le développement d'un certain nombre de savoirs et de savoir-faire, mais aussi d'une réflexion sur sa posture professionnelle, ce que la pratique ne suffit pas à acquérir.

L'histoire même de l'animation est sans doute, pour beaucoup, dans sa difficulté à se faire reconnaître comme une véritable profession²⁵. De fait, au début des années 60, le bénévolat est bien installé et l'animation apparaît comme un métier qui ne dure qu'une partie de la vie²⁶. L'intervention des pouvoirs publics en 1964 avec la mise en place du Diplôme d'Etat de Conseiller d'Education Populaire (DECEP), marque le début d'une formation certifiante, garantie par l'Etat. Les associations vont pouvoir bénéficier de cette formation pour leurs bénévoles. Va suivre la création du Brevet d'Aptitude à l'Animation Socio-Educative (BASE) qui aura le même effet sur le bénévolat. Par la suite, la mise en place disparate de diplômes professionnels va obscurcir les niveaux de compétences pour les employeurs, chaque administration intéressée par l'animation (Affaires sociales, Jeunesse et Sports, Agriculture) développant son parcours de formation, son niveau d'emploi et son diplôme.

Les animateurs sont formés, dans la plupart des cas, par des centres de formation privés ou associatifs ayant un agrément ministériel. Les fédérations des associations de jeunesse et d'éducation populaire prennent en charge ces formations. Le Brevet d'Aptitude Professionnelle d'Assistant Animateur Technicien de la jeunesse et des sports (BAPAAT) est le premier diplôme professionnel de niveau V (niveau fin troisième) que peut passer un jeune désireux se former au métier d'animateur. Dans la fonction publique territoriale, le Brevet d'Etat d'Animateur Technicien de l'Education Populaire (BEATEP) aujourd'hui progressivement remplacé par le Brevet Professionnel de la Jeunesse, de l'Education Populaire et des Sports (BPJEPS), est un diplôme très présent. Dans les municipalités, c'est le diplôme que passent les animateurs et qui leur permet d'accéder à des fonctions de responsabilité d'une équipe, alors que le diplôme est un niveau IV (niveau baccalauréat). Il permet de se situer dans les emplois de catégorie B. Au-delà, la filière de l'animation s'arrête, ce qui pousse les animateurs à passer des concours pour accéder à d'autres postes administratifs. Le diplôme de cadre de l'animation est le Diplôme d'Etat aux Fonctions d'Animation (DEFA), bientôt remplacé par deux nouveaux diplômes : le Diplôme d'Etat Jeunesse, Education Populaire et Sports DEJEPS (de niveau III) et le Diplôme d'Etat Supérieur Jeunesse, Education Populaire et Sports DESJEP (de niveau II). Il est très peu pris en compte par la fonction publique territoriale. Depuis sa création en 1979, il ne cesse d'être au centre de conflits entre les deux Ministères qui le gèrent, le Ministère en charge de la jeunesse et le Ministère de la Santé. Un an avant, le ministère des Affaires Sociales avait créé le Diplôme Supérieur du Travail Social (DSTS), aujourd'hui disparu et remplacé par le Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale (DEIS)²⁷, qui venait s'ajouter aux formations déjà existantes et notamment la formation universitaire du Diplôme Universitaire Technologique carrière sociale. La création, en 1995, du Diplôme d'Etat de Directeur de Projet d'Animation et de Développement (DEDPAD) complique encore le positionnement du DEFA.

Cette multitude de diplômes ne simplifie pas la fonction et la visibilité des diplômes de l'animation. On pourrait penser que leur changement fréquent permet un réajustement de la filière de l'animation aux besoins des employeurs, pourtant ces constructions et déconstructions des diplômes rendent encore plus floues les missions de l'animateur professionnel. Elle va jusqu'à se mélanger avec les formations classiques du travail social, provoquant quelquefois, un effet de concurrence là où il ne devrait pas y en avoir, l'animation s'inscrivant bien dans une approche collective du public. Finalement, les diplômes les plus connus dans l'animation restent le Brevet d'Aptitude aux Fonctions de Direction (BAFD) et le Brevet d'Aptitude aux Fonctions d'Animation (BAFA), diplômes non professionnels et dédiés aux loisirs.

Aujourd'hui, la formation des animateurs n'est plus seulement confiée aux mouvements d'éducation populaire, mais peut être prise en charge par des organismes de formation comme le Centre National de Fonction Publique

²⁴ Jean-Pierre Augustin, Jean-Claude Gillet, *L'animation professionnelle. Histoire, acteurs, enjeux*, Paris, L'Harmattan, 2000.

²⁵ Geneviève Poujol, *Guide de l'animateur socio-culturel*, Paris, Dunod, 2000.

²⁶ Jean-Marie Mignon, *Le métier d'animateur*, Paris, Syros 1999.

²⁷ DEIS : Diplôme d'Etat d'Ingénierie Sociale

Territoriale (CNFPT) ou l'Association Nationale pour la Formation des Adultes (AFPA).

À la filière professionnelle développée par le Ministère en charge de la jeunesse, s'ajoute aujourd'hui toutes sortes de diplômes universitaires allant de licences professionnelles aux masters professionnels qui permettent d'accéder, finalement, à des postes de responsabilité autrefois investis par les professionnels de l'animation.

Il faut, aujourd'hui, s'interroger sur l'avenir de la formation en animation et sur la place de l'Éducation populaire qui reste le garant de la transmission des valeurs que l'université ou les organismes de formation ne sont pas toujours en mesure de réaliser. Cette profession autrefois portée par des militants pourrait bien perdre son âme « d'agitateur d'idées » pour ne produire que de « bons » techniciens en capacité de développer des projets, mais dans l'impossibilité d'interroger les missions qu'on leur confie, d'analyser leur posture professionnelle et d'envisager les effets de leurs actions. Pour ma part je pense que l'animation ne doit pas devenir un simple moyen d'encadrer un public en lui proposant de s'inscrire dans des projets, mais elle doit garder sa mission d'accompagnement, d'ouverture d'esprit, d'accès aux savoirs et d'éducation.

Être animateur dans la ville

L'observation particulière de cette profession exerçant dans les villes, participe de la compréhension de la diversité d'actions et de missions demandées. C'est la multitude des statuts, des formations, des histoires personnelles et des positionnements qui pourront éclairer le chercheur. S'ils sont présentés comme des professionnels par l'institution, ils sont souvent eux-mêmes à peine sortis de la jeunesse, ou dans des situations précaires produisant un effet de miroir avec le public vers lequel portent leurs interventions. Eux aussi cherchent une place dans l'institution locale développant un jeu d'équilibriste entre le public jeune, les élus, les adultes et les professionnels des autres services sociaux. Ils peuvent devenir tour à tour, acteurs et usagers de cette institution qui les emploie et c'est sûrement là que réside toute la difficulté de se positionner vis-à-vis de la population.

Être animateur dans la ville paraît donc être à la fois simple, puisque le besoin de personnel est constant, mais compliqué lorsqu'il s'agit de tenir la fonction d'animateur sans formation. Ce problème de la formation est dénoncé de façon récurrente d'autant plus qu'il peut entraîner des situations délicates où l'animateur ne tient plus sa place de médiateur et finit par prendre parti pour les jeunes. Ne connaissant pas les missions sociales de son poste, il peut aussi ne plus trouver la limite entre les moyens qui sont mis à sa disposition pour aider la jeunesse et ceux qui lui sont attribués. La seule certitude, pour les jeunes employés comme animateurs, est la pérennité de l'emploi, chose très importante si on prend en considération l'animation qui est, en général, constituée de contrats à temps partiel²⁸. Le fait d'intégrer le service jeunesse d'une ville est l'assurance d'une carrière dans la fonction publique territoriale. Être animateur dans la ville, ou ailleurs, est un métier. Si la fonction d'insertion professionnelle de l'animation doit être maintenue, les nécessités de la profession appellent une formation qui permettra au « jeune » de devenir un « animateur professionnel ». Trop souvent, on rencontre des personnels peu ou pas formés qui ne sont pas en capacité d'interroger leur posture professionnelle et les effets de leurs actions. Ces manques peuvent avoir des conséquences sur le public d'autant plus qu'aujourd'hui, les animateurs sont amenés à prendre en charge de nouvelles problématiques plus orientées vers l'intervention sociale. Pourtant, là encore, cette place que tente de se faire l'animation dans l'intervention sociale est vécue comme une place « par défaut » avec l'idée que l'animation s'exerce en grignotant le monopole des activités d'autres professions pour constituer son champ propre.

L'enjeu de la professionnalisation à travers la maîtrise d'une compétence particulière, la détention d'informations, la fonction de spécialiste, est de l'ordre de la reconnaissance mais s'inscrit aussi dans des enjeux de pouvoir. On constate un manque de cohésion de groupe, ce qui freine l'émergence d'un sentiment d'appartenance à un groupe professionnel. Le fait même que l'animation ait été longtemps considérée comme un métier de transition intervient dans ce manque de cohésion professionnelle.

Aujourd'hui, les animateurs sont des partenaires privilégiés dans la gestion de la cité, même s'ils ne sont plus les seuls à intervenir en direction de groupes. En effet, de nouveaux métiers émergent comme les médiateurs, qui sont souvent passés par une formation dépendant de la filière de l'animation. Cette nouvelle fonction correspond à une demande récurrente de la part des municipalités, d'obtenir une certaine « paix sociale » sur leurs territoires. Elle permet de nouvelles formes d'interventions sur le terrain que certains animateurs redoutent étant, depuis de nombreuses années, « enfermés » dans des locaux vécus comme protecteurs. L'animation semble donc avoir un nouveau défi à relever en s'adaptant aux nouvelles demandes de la société.

Il reste nécessaire de s'interroger sur l'avenir de l'animation professionnelle. L'observation de la mutation des diplômes vers des fonctions d'animation associées au sport (BEATEP-BPJEPS), l'abandon de la gestion de la nouvelle formule du DEFA au seul ministère de la santé, des sports et de la jeunesse, l'arrivée sur le marché du travail de nouveaux diplômes universitaires (masters professionnels) incitent à s'interroger. Est-ce que ces

²⁸ Tariq Ragi « L'animation : enjeux et perspectives » dans *Agora débats/jeunesse* n°36, 2ème trimestre 2004.

changements vont permettre une meilleure visibilité du métier d'animateur ? Ou bien, assistons-nous à une mutation de la profession qui se composerait alors, d'une part de bons techniciens formés par des diplômes « classiques » de la filière de l'animation et d'autre part, des dirigeants formés par des filières universitaires ? On ne peut éviter de s'interroger sur l'avenir de l'Education Populaire, de ses différents mouvements et de ses idées qui ont porté un grand nombre de personnes vers le savoir et la réflexion. Que devient, alors, la fonction d'insertion professionnelle de l'animation ? Qui jouera le rôle « d'agitateur d'idées » à l'avenir ? Autant de questions qu'il reste à explorer.

Véronique BORDES